

Image not found or type unknown



Peut-on n'accepter qu'une partie d'un leg particulier?

Par **punet**, le **29/11/2012** à **16:00**

Bonjour,
étant légataire particulier d'un ensemble de meubles et objets évalué à 15000 euros, le notaire m'indiquant que je devrai m'acquitter d'un impôt de 60% sous déduction d'un abattement de 1594 euros, puis-je choisir de ne toucher qu'une partie de ce leg?
Merci.